

# En avril 2025, la collecte des encombrants évolue dans la Métropole

Face aux enjeux posés par l'égalité de service à l'échelle d'un vaste territoire ainsi que par les contingences environnementales et logistiques, la collectivité fait évoluer le service de collecte des encombrants à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025.

**Que faire de mon fauteuil abîmé ?**

**Des gestes concrets pour moins de déchets**

Le donner, le faire réparer ou collecter...  
**Trouvez votre solution sur [metropole.toulouse.fr](https://metropole.toulouse.fr)**

## Un service harmonisé, des règles renforcées

Afin que le service soit le même pour tous, la collecte évolue :

- la prise de RDV est obligatoire, par internet : [metropole.toulouse.fr](https://metropole.toulouse.fr) > démarches > collecte encombrants,
- une liste des objets acceptés, du volume limite et des consignes de dépôt doit être respectée,
- les objets déclarés devront être déposés à l'adresse indiquée la veille de la collecte (à partir de 20h),
- tout rendez-vous déclaré ne respectant pas les consignes de dépôt ne sera pas collecté et sera considéré comme un dépôt sauvage.

## Une question, une difficulté ?

### POUR TOULOUSE

Allô Toulouse : 05 61 222 222

### POUR LES COMMUNES HORS TOULOUSE

Toulouse Métropole Interventions : 0800 201 440

**IMPORTANT !** Tout dépôt sur la voie publique et non déclaré via un rendez-vous est interdit (sous peine d'amendes pouvant aller jusqu'à 1 500 € et saisie du véhicule, si celui-ci a été utilisé pour transporter les déchets).

## Avant de le jeter, avez-vous pensé à faire reprendre, réparer, donner ou vendre l'objet concerné ?

Sur 7 000 tonnes d'encombrants collectés, 4 800 tonnes devront être valorisées d'ici 2025 (Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire de 2020).

Le dépôt d'un objet aux encombrants devrait donc être la dernière solution pour une gestion collective et raisonnée des déchets : d'autres solutions existent ! Vous pouvez notamment retourner certains de vos articles usagers en magasin (contre l'achat d'un produit équivalent), afin qu'ils soient recyclés ou éliminés de manière écologique.

**Nouveau** : des "zones de dons" vont être prochainement expérimentées sur des communes volontaires. Les usagers pourront venir y déposer leurs objets et éventuellement récupérer d'autres objets déposés par les autres usagers.

Au cœur de  
votre quotidien

toulouse  
métropole